



*Les avocats de*

*la défense utilisent le terme de « contraintes » pour décrire l'usage de la force, la coercition ou la pression psychologique exercé sur un client dans la perpétration d'un crime. Lorsque la contrainte est appliquée aux instables émotionnels, le résultat peut être aussi violent qu'imprévisible...*



---

Emily Thorne - *Revenge*